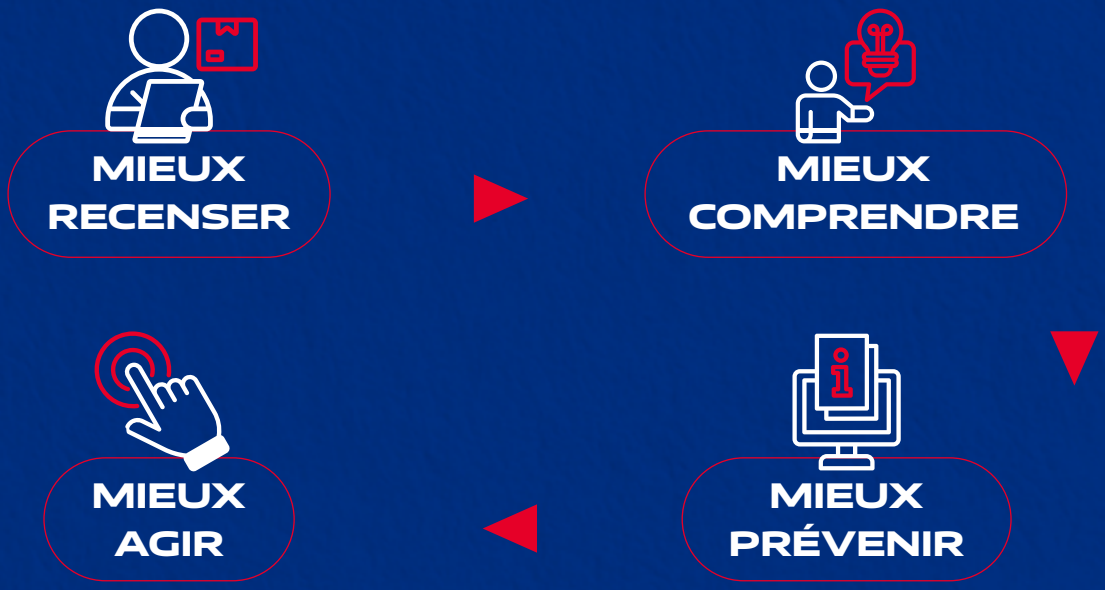
LIVRET DE PRÉSENTATION

OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS

L'Observatoire des comportements évolue !



La lutte contre les violences et les incivilités constitue une priorité pour la Fédération Française de Football.

Créé en 2006, l'Observatoire des comportements évolue pour permettre de mieux recenser l'ensemble des incidents survenus à l'occasion des rencontres qu'ils donnent lieu ou non à une procédure disciplinaire : violences physiques ou verbales, incivilités, atteintes aux biens, etc.

L'objectif est simple : disposer de données **plus fiables, plus complètes et mieux qualifiées** pour permettre aux ligues, aux districts et à la FFF de mieux évaluer les phénomènes observés et d'adapter leurs actions de prévention.

Cette refonte de l'Observatoire des comportements, construite avec des représentants des ligues et districts, doit permettre de passer d'un recensement principalement centré sur les suites disciplinaires à une meilleure connaissance de l'ensemble des incidents survenus à l'occasion des rencontres.

CE QUI CHANGE À PARTIR DE LA SAISON 2026-2027

1. Un nouvel onglet « Déclarer un incident » dans la FMI

À compter du 17 novembre, un nouvel onglet DÉCLARER UN INCIDENT sera disponible dans la FMI. Cet onglet devra être obligatoirement renseigné avant la clôture de la FMI.

Objectif : renseigner les principales caractéristiques des incidents survenus en amont et pendant la rencontre et jusqu'à la clôture de la FMI.



NATURE DE L'INCIDENT
(violences verbales, violences physiques, incivilités, atteintes aux biens)



NATURE DE LA VICTIME



NATURE DE L'AUTEUR



TEMPORALITÉ DE L'INCIDENT

L'éventuel caractère discriminatoire doit également être renseigné.

À NOTER : un incident, dès lors qu'il correspond à l'une des quatre catégories figurant dans l'onglet DÉCLARER UN INCIDENT de la FMI (violences verbales, violences physiques, incivilités, atteintes aux biens) doit être renseigné dans la FMI, y compris s'il a donné lieu à un carton lors de la rencontre.

Qui renseigne ?

LA PERSONNE EN CHARGE DE RENSEIGNER LA FMI :

- le délégué officiel ;
- l'arbitre officiel ;
- en l'absence d'officiels sur la rencontre, le représentant du club recevant.

À noter

S'il y a des observations concernant les incidents : elles peuvent être formulées dans l'espace « Observations de fin de match » avant la clôture de la FMI.

CONSULTER LE TUTORIEL POUR DÉCOUVRIR LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES À LA FMI

CE QUI CHANGE À PARTIR DE LA SAISON 2026-2027

2. Une transmission automatique vers l'Observatoire

L'Observatoire des comportements est accessible depuis **l'application fédérale Portail Bleu.**

Une fois l'incident renseigné dans le nouvel onglet **DÉCLARER UN INCIDENT**,
▶ une fiche incident est automatiquement créée dans l'Observatoire.

Les ligues et les districts peuvent ensuite :

- ▶ consulter la fiche incident ;
- ▶ la compléter si nécessaire ;
- ▶ assurer son suivi notamment en complétant l'onglet **DISCIPLINE** : ouverture d'une procédure disciplinaire, sanction prononcée, etc.
- ▶ créer une nouvelle fiche incident lorsqu'un incident survient après la clôture de la FMI (par exemple : bagarre générale dans le vestiaire à l'issue de la rencontre).

À NOTER : les accès à l'Observatoire via Portail Bleu seront gérés directement par les centres de ressources. Il existe plusieurs niveaux d'habilitation :
▶ la lecture, pour consulter ;
▶ la création, pour déclarer de nouveaux incidents ;
▶ la modification, pour corriger les fiches et les compléter.

Pour la saison 2026-2027, **les suites disciplinaires données aux incidents relevant du périmètre de l'Observatoire continuent à être renseignées manuellement,** comme lors des saisons précédentes.

Afin de faciliter cette saisie et de renforcer la qualité des données, le libellé de l'infraction peut être sélectionné dans un **menu déroulant reprenant les infractions prévues au barème disciplinaire en vigueur.**

CONSULTER LE TUTORIEL POUR DÉCOUVRIR LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES À L'OBSERVATOIRE

CE QUI CHANGE À PARTIR DE LA SAISON 2026-2027

3. Des données accessibles pour mieux agir

Un bouton **STATISTIQUES** sera accessible depuis l'Observatoire des comportements et permettra un accès direct à la BI.

Ces statistiques permettront :

- un suivi en temps réel des incidents
- un suivi des éventuelles suites disciplinaires

Différents indicateurs seront disponibles notamment :

- **Nombre de matchs concernés par au moins un incident**
- **Catégories de victimes ou d'auteurs**
- **Nombre d'incidents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire**

Chaque incident correctement renseigné contribue à **améliorer la connaissance des violences et des incivilités dans le football amateur.**

La qualité des données dépendra de la mobilisation de tous les acteurs.

Un objectif partagé : mieux connaître pour mieux agir

- Chaque incident correctement renseigné contribue à améliorer la connaissance des violences et des incivilités dans le football amateur.
- La qualité des données dépendra de la mobilisation de tous les acteurs.

ET APRÈS ?

Saison 2027-2028 : une 2nde étape

Une seconde phase permettra d'aller plus loin dans :

1. **l'harmonisation des codes motifs et libellés d'infractions disciplinaires au plan national**

2. **l'automatisation du report des décisions disciplinaires dans l'Observatoire des comportements**

la fiabilisation et l'exhaustivité des données

Vous avez des questions ?

Consultez la FAQ de la FMI ou de l'Observatoire et consultez le tutoriel Observatoire ou FMI.

Consulter le tutoriel pour découvrir les évolutions apportées à l'Observatoire.

Consulter le tutoriel pour découvrir les évolutions apportées à la FMI.

PUBLICATION : NOVEMBRE 2026

—

DIRECTION DE L'ENGAGEMENT DE LA FFF